

TO DEP DAT. BICUFI  
Cpik DDTM.

19527

# Mairie d'Agnières



COURRIER RÉSERVÉ  
- 2 AVR. 2021

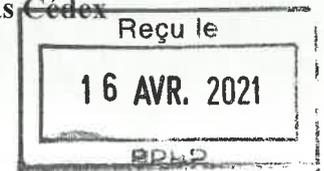
Département du pas de Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Avesnes Le Comte

A Agnières, le 30 mars 2021

Monsieur le Maire

à

Monsieur Louis Le Franc  
Préfet du Pas de Calais  
Préfecture du Pas de Calais  
Rue Ferdinand Buisson  
62020 Arras Cédex



**Objet : Avis sur le méthaniseur de Frévin Capelle.**

Monsieur le Préfet,

En date du 23 mars 2021, le conseil municipal de la commune d'Agnières s'est réuni pour délibérer afin d'émettre un avis sur l'implantation d'une unité de méthanisation prévue sur le territoire de Frévin Capelle.

A l'unanimité des membres présents 9 (dont une procuration), le conseil municipal a voté contre l'implantation de ce méthaniseur.

Les raisons invoquées sont les suivantes :

- 87,1 hectares d'épandage sont prévus sur la commune d'Agnières entourant des zones habitées. Ces zones situées sur des bassins versants cultivés ; causent des inondations. (Nous redoutons le pire en cas de grosses pluies imprévisibles, réchauffement climatique oblige et nous redoutons des nuisances olfactives)
  - Nous craignons une augmentation du trafic routier de camions et engins agricoles transportant les résidus à épandre, une dégradation des routes, des nuisances sonores sans compter les risques d'accidents.
  - Nous nous posons également des questions sur le devenir de la qualité de l'eau potable (captage sur la commune de Frévin Capelle et non potable, le cours d'eau de la Scarpe traverse le village)
  - Nous ne comprenons pas la multiplication de ces unités le long de la RD 939.
- Votre projet est-il d'en implanter une tous les 15 kilomètres ?
- Pour alimenter ces unités, les déchets agricoles (animal ou végétal) seront-ils suffisants ? ou allez vous autoriser des cultures spécifiques (maïs). Cela nous semblerait aberrant et aggraverait nos problèmes de sécheresse et paradoxalement d'inondation.

Nous vous demandons de tenir compte de ces remarques et de notre avis lorsque vous prendrez votre décision. Si elle devait être positive, nous ne manquerions pas de vous solliciter si nos remarques s'avéraient véridiques.

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, mes sentiments dévoués.

M. Pascal Mestan – Maire de la commune d'Agnières

